

## **Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

**DG354-0126 Renouvellement du mandat 2023-7527-01 Programme d'aide aux employés (PAE) et télémedecine, confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

le renouvellement du mandat 2023-7527-01 *Programme d'aide aux employés (PAE) et télémedecine*, confié au CAG pour une durée de 24 mois.

**DG355-0126 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat- Mesure Maintien des bâtiments – Remplacement des chaudières et des contrôles pneumatiques – École du Vallon en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

l'octroi du contrat de service à la firme **Mécanique PCI (3863573 Canada Inc.)**, située au 113-15, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec, J8Z 3G4 d'une somme de **697 500,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des chaudières et des contrôles pneumatiques à l'école du Vallon.

**DG356-0126 Autorisation de la directrice générale pour la reconduction des contrats – Services spécialisés pour l'entretien sanitaire – NASCO Entretien ménager d'immeubles inc. – Écoles primaires et centres en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

de reconduire les contrats de services spécialisés en entretien sanitaire avec **NASCO Entretien ménager d'immeubles inc.**, situé au A-263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7 pour une première année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, dans les établissements primaires et centres suivants :

|                                                                                                                                                       |                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Secteur 1 :<br>→ de la Traversée<br>→ des Belles-Rives<br>→ du Bois Joli<br>→ du Cheval-Blanc<br>→ du Sommet<br>→ L'Équipage<br>→ La Sablonnière      | pour un montant total de 883 478,93 \$ excluant les taxes |
| Secteur 2 :<br>→ Carle<br>→ de l'Escalade<br>→ de l'Odyssée<br>→ de la Montée<br>→ des Apprentis-Sages<br>→ des Cépages<br>→ des Trois-Saisons        | pour un montant total de 847 707,28 \$ excluant les taxes |
| Secteur 3 :<br>→ de l'Envolée<br>→ de Touraine<br>→ du Nouveau-Monde<br>→ L'Oiseau Bleu<br>→ La Source<br>→ Le Tremplin                               | pour un montant total de 776 378,69 \$ excluant les taxes |
| Secteur 4 :<br>→ de l'Orée-des-Bois<br>→ de la Colline<br>→ de la Rose-des-Vents<br>→ du Vallon<br>→ Le Petit Prince<br>→ Massé<br>→ Sainte-Élisabeth | pour un montant total de 752 348,69 \$ excluant les taxes |
| Secteur 5 :<br>→ CÉA des Draveurs<br>→ C.F.P.C.O.<br>→ Centre administratif<br>→ F.P. Outaouais<br>→ Saint-Cœur-de-Marie                              | pour un montant total de 607 505,83 \$ excluant les taxes |

**DG357-0126 Autorisation de la directrice générale pour la reconduction des contrats – Services spécialisés pour l'entretien sanitaire – NASCO Entretien ménager d'immeubles inc. – Écoles secondaires en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

de reconduire les contrats de services spécialisés en entretien sanitaire avec **NASCO Entretien ménager d'immeubles inc.**, situé au A-263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7 pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, dans les établissements secondaires suivants :

|                              |                                                           |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| École secondaire du Versant  | pour un montant total de 308 578,99 \$ excluant les taxes |
| Polyvalente de l'Érablière   | pour un montant total de 327 228,26 \$ excluant les taxes |
| Polyvalente Le Carrefour     | pour un montant total de 490 545,45 \$ excluant les taxes |
| Polyvalente Nicolas-Gatineau | pour un montant total de 701 315,44 \$ excluant les taxes |

**DG358-0126 Autorisation de la directrice générale pour la signature du Protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Fabrique de la paroisse Saint-Alexandre concernant l'utilisation du stationnement de l'église**

La directrice générale autorise :

de procéder à la signature du « Protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Fabrique de la paroisse Saint-Alexandre concernant l'utilisation du stationnement de l'église » selon les dispositions intervenues entre les deux parties. Cette entente entrera en vigueur le 1er juillet 2026 et viendra à échéance au 30 juin 2031 avec possibilité de reconduction pour deux périodes supplémentaires de 5 ans.

**DG359-0226 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat-Mesure Maintien des bâtiments – Rénovation intérieure phase 5 et rénovation de toiture – École Carle en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

l'octroi du contrat de service à la firme Lalonde Cantin Construction & Associés Canada Inc., située au 41, rue de Valcourt, porte 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9 d'une somme de 1 420 666,00 \$, excluant les taxes pour la rénovation intérieure phase 5 et rénovation de toiture à l'école Carle.

**DG360-0226 Autorisation de la directrice générale pour les calendriers scolaires 2026-2027 pour les secteurs primaire et secondaire en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale adopte :

Les calendriers scolaires 2026-2027 pour les secteurs primaire et secondaire, tel que convenu avec les différentes instances mentionnées plus haut.

**DG361-0226 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Service d'agence de recouvrement en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

La directrice générale autorise :

l'octroi du contrat à la firme **Les Consultants en Recouvrement**, située au 253, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z4 d'une somme de **95 000,00 \$**, excluant les taxes pour le contrat de services d'agence de recouvrement.